

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01130

Numéro SIREN : 849 389 051

Nom ou dénomination : 2ABM CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2021 sous le numéro de dépôt 7307



ALR/2019 B 01130

Méditerranée Audit Conseil
148 RUE MARAIS CARRIER
34080 MONTPELLIER

Nos références : ALR/2019 B 01130

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée 2ABM CONSTRUCTION

199 RUE HÉLÈNE BOUCHER
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

SIREN : 849 389 051

N° de gestion : 2019 B 01130

Le greffier soussigné constate le 14/04/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/7307, des actes et pièces suivants :

- Comptes de clôture de la liquidation - 12/03/2021
- Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire - 12/03/2021
 - o Clôture des opérations de liquidation

Récépissé délivré le 14/04/2021

Le greffier



2ABM CONSTRUCTION
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 199 rue Hélène Boucher
34170 Castelnau-le-Lez
849 389 051 RCS Montpellier

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE DU 12/03/2021

Le 12 mars 2021, à 16h10, les associés de la société 2ABM CONSTRUCTION se sont réunis 199 rue Hélène Boucher 34170 Castelnau-le-Lez, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par le président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Brahim AIT HOU en sa qualité d'actionnaire et président de la société.

Sont présents :

- Monsieur Brahim AIT HOU propriétaire de 10 actions ;

Soit au total un associé présent, totalisant 10 actions sur les 10 actions composant le capital.

Le président, constatant que tous les associés sont présents, déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Le président, constatant que tous les associés sont présents, déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur les opérations de liquidation
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte
- Quitus au Liquidateur
- Constatation de la clôture de liquidation

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

1ère résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Liquidateur sur les opérations de liquidation ainsi que le compte définitif qui en résulte faisant ressortir un solde de -5 425 € (solde négatif).
CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2ème résolution

L'assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde de -5 425 € (solde négatif), décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué et aucune attribution réalisée.
CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3^{ème} résolution

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la société 2ABM CONSTRUCTION dont la personne morale cesse d'exister à compter du 12/03/2021, donne quitus au Liquidateur et le décharge de son mandat.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4^{ème} résolution

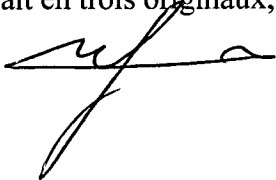
L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en vue de la radiation de la société.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

Fait en trois originaux,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be the initials 'MJA' followed by a long horizontal stroke and a vertical flourish.

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2ABM CONSTRUCTION			Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		199 RUE HELENE BOUCHER		34170	CASTELNAU LE LEZ		
SIRET		8 4 9 3 8 9 0 5 1 0 0 0 1 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
					Exercice N clos le		
					12 03 2021		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	012		
		Autres *		014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030			
	Immobilisations financières * (1)		040	042			
	Total I (5)		044	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070		
		Autres * (3)		072	1 232 074	1 232	
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	2 054 086	2 054		
	Charges constatées d'avance *		092	094			
Total II		096	3 286 098	3 286			
Total général (I + II)		110	3 286 112	3 286			
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		100		
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131				
	Report à nouveau		134		(1 046)		
	Résultat de l'exercice		136		(4 379)		
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		(5 325)		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169 8 611		8 611		
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		8 611			
Total général (I + II + III)		180		3 286			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	105		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2ABM CONSTRUCTION			Néant <input type="checkbox"/> *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 03 2021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			Services *		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	1 996
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)				243		244	
	Rémunérations du personnel *						250	1 635
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	747
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
				Total des charges d'exploitation (II)		264	4 379	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(4 379)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(4 379)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	4 379	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138				
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352		354	4 379	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * 19.095		dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370		372	4 379	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD